

# FACE AU DÉCLIN DÉMOCRATIQUE LES 12 TRAVAUX DU MAIRE

PAR CHRISTOPHE ROBERT, JEAN-LOUIS SANCHEZ



© Détail d'une mosaïque romaine illustrant les 12 travaux d'Hercule (Valence, Espagne)

**Avec un taux de participation de près de 64 %, les élections municipales de mars 2014 témoignent malgré tout de l'attachement des citoyens à leur premier magistrat, dans un contexte de crise qui paradoxalement favorise la recentralisation de notre pays. En effet, tout est fait pour désespérer les élus locaux malgré la contribution décisive qu'ils apportent à la République. On ne cesse de modifier**

**les règles du jeu qui les concernent sur le plan organisationnel et financier, en les rendant chaque fois plus complexes et plus opaques, ce qui réduit par contrecoup leurs marges de manœuvre, leur faculté d'agir, leur confiance. Et pourtant, conscients de leur rôle décisif sur le maintien de la cohésion sociale de notre pays, ils sont prêts à s'engager dans cette tâche herculéenne.**

## I FAIRE DU LIEN SOCIAL UN FIL CONDUCTEUR

D'ailleurs, l'analyse de leurs priorités est sans appel : les maires plébiscitent l'emploi et le lien social<sup>(1)</sup> parce qu'ils sont les seuls à avoir compris que le vivre-ensemble nécessite moins de précarité économique mais aussi moins de défiance entre voisins, entre générations, entre cultures. À Mareau-aux-Prés (Loiret, 1 300 habitants), Bertrand Hauchecorne, maire depuis 1995, en est bien conscient : "Ma commune est située à douze kilomètres du centre d'Orléans. Il est fondamental de créer chez ses habitants un fort sentiment d'appartenance à notre village ; c'est le meilleur moyen de leur donner des repères et de les intégrer dans une communauté plus humaine et plus solidaire. C'est pourquoi mon rôle est de promouvoir des valeurs comme le lien social et le développement durable. Ceci peut se décliner de façon multiple par un urbanisme repensé, par le développement d'un marché, par le soutien aux associations et aux commerces, par l'instauration de nouvelles fêtes locales. Plus généralement par toute action qui amène les citoyens à se rencontrer".

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui la majorité des maires souhaitent faire du lien social le fil conducteur de l'ensemble des politiques municipales. Le maintien et le renforcement des liens s'imposent dorénavant comme l'un des objectifs primordiaux d'une bonne gestion municipale. En pratique, la réalisation d'un nouveau service ou le réaménagement d'un ancien ne sauraient s'engager sans tenir compte de tels objectifs. "Penser un nouveau



schéma de déplacements urbains, c'est prendre en compte les questions de désenclavement de certains quartiers ou d'accessibilité aux bus pour les personnes âgées ou handicapées", estime ainsi

Daniel Dugléry, maire de Montluçon (Allier, 38 000 habitants). Mais l'accessibilité doit porter également sur d'autres aspects essentiels comme la distance, les horaires d'ouverture, et



bien évidemment les tarifs, tout particulièrement en ce qui concerne les activités qui permettent d'assurer une mixité culturelle et sociale. Sans omettre la nécessité d'une présence humaine qui peut être constituée de professionnels mais aussi de bénévoles.

## II IMPLIQUER LES BÉNÉVOLES DANS LE SERVICE PUBLIC

Une certaine frilosité empêche encore les élus locaux de faire appel plus systématiquement aux collaborations bénévoles. Certes, l'appréciation des motivations et du mode spécifique de fonctionnement des bénévoles n'est pas toujours évidente pour les agents des services. Pas plus que les contraintes réglementaires normatives et techniques qu'ils doivent observer ne sont facilement acceptées par les intervenants non professionnels. Pourtant, la collaboration entre le professionnel et le bénévole est plus que jamais indispensable. Elle requiert un apprentissage culturel auquel les municipalités doivent accorder une attention toute particulière dans la mesure où il dépend, avant tout, de l'implication des élus. Il faut souligner, à cet égard, que c'est souvent à eux que revient la tâche d'assumer les efforts constants de pédagogie nécessaires pour éviter que chaque service n'ait tendance à considérer son champ d'intervention comme "sa chose". Or, c'est sans nul doute des élus locaux que l'on peut attendre l'avènement d'une ère nouvelle pour le bénévolat. En effet, c'est quotidiennement et sur les lieux de vie, qu'il faut communiquer sur l'intérêt



**DANIEL DUCLÉRY**  
maire de Montluçon  
(Allier, 38 000 habitants)

**"Pour renforcer le tissu social, notre priorité sera de poursuivre la reconstruction en profondeur des actions de solidarité. Il s'agit d'organiser, en direction des populations les plus fragilisées, des actions qui, en apportant une aide, privilégient l'accès à une citoyenneté pleine et entière. Il faut combattre l'assistantat désordonné qui accrédite le cliché de "l'assisté social" prenant du bon temps pendant que les autres travaillent. Nous allons également intensifier notre implication dans l'insertion et dans la prévention des comportements à risque ou du surendettement. De la même façon, nous porterons une attention toute particulière aux personnes âgées, notamment isolées. Et parallèlement aux aides traditionnelles, il s'agira de maintenir leur place dans la cité".**

d'être bénévole. En engageant des actions avec les écoles, collèges et lycées, mais aussi avec les entreprises et les caisses de retraite, en sensibilisant tous les salariés pour qu'ils participent à cette promotion...

De même, c'est dans la proximité que l'on peut diversifier l'offre de bénévolat. Car seules les collectivités locales, et les communes en particulier, disposent d'une vision globale des besoins du territoire et des services publics pour pouvoir définir une palette d'activités suffisamment large pour offrir le plus grand choix. Bien que les collectivités locales prennent la mesure de l'enjeu, il est assez rare que cela aboutisse à la mobilisation de l'ensemble de leurs équipements et services, tant pour recenser les besoins que pour promouvoir le bénévolat et repérer les bénévoles potentiels. Ainsi par exemple, les services techniques des villes (parcs et jardins, voirie, mobilier urbain...) ne sont jamais sollicités dans ce sens alors qu'ils pourraient renforcer le lien avec les familles par la distribution de prospectus, la réalisation d'en-

quêtes... Pour conforter ces actions, on pourrait notamment créer dans chaque ville un espace de rencontre, véritable "Maison de la Fraternité", animée par des bénévoles et des professionnels pour orienter et accompagner les personnes dans la construction d'un parcours bénévole en adéquation avec leurs envies et les besoins du territoire.

## III RENFORCER LES LIENS ENTRE LES GÉNÉRATIONS

L'organisation de fêtes et de manifestations populaires est un moyen privilégié de promouvoir les échanges à l'échelon local. Comme le rappelle souvent la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF), "le partage des mêmes émotions, des mêmes défis est propice à l'ouverture sur les autres". Ainsi, en permettant à chacun de découvrir ses concitoyens et de nouer de nouvelles relations avec son environnement, ces opérations peuvent contribuer à la renaissance des solidarités de

proximité mises à mal par l'évolution des modes de vie. Pour cela, il est néanmoins indispensable de donner à ces moments une identité forte, fondée sur les spécificités culturelles ou historiques de la ville. Certaines villes ont su profiter de ce mouvement pour répondre à un autre impératif de cohésion : le renouveau des échanges intergénérationnels. En offrant aux personnes âgées, la possibilité de participer à la mise en place des activités de loisirs proposées aux plus jeunes (jeux de société ou ateliers de contes par exemple), ces communes leur ont souvent redonné une utilité sociale fort appréciée. Ainsi, elles ont encouragé la transmission de la mémoire et des savoirs, que l'éclatement des familles n'autorisait plus. Un enjeu que mesurent fort heureusement de nombreux maires, y compris dans les communes rurales, comme au Val-de-la-Haye (Seine-Maritime, 720 habitants) et son maire, Étienne Hébert, pour qui "l'axe intergénérationnel est fondamental pour la transmission du savoir vivre ensemble, du savoir échanger, du savoir s'enrichir de l'autre, du savoir donner, du savoir aimer". Un enjeu de taille surtout car "le rapprochement entre les générations doit être conçu comme un moyen de lutte contre la précarisation et l'isolement d'une part, et d'autre part comme une opportunité pour les jeunes de s'intégrer, à tous égards, dans la vie de la cité", selon Daniel Dugléry.

Cette ambition d'une société qui ferait de chaque retraité un acteur éducatif serait d'ailleurs facilitée par la crise actuelle si l'on se réfère aux difficultés des maires à mettre en œuvre l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. Cette



© E.Hour / Ville du Havre

**ÉDOUARD PHILIPPE**  
maire du Havre  
(174 000 habitants), député  
de la Seine-Maritime

**"Le Havre est, depuis longtemps, le lieu d'actions sociales innovantes : je pense à Casa Bella, dispositif d'auto-réhabilitation de logements dégradés, au soutien apporté aux enseignants et aux familles pour lutter contre l'absentéisme scolaire, à la mise en place d'un dispositif de livraison de livres et de revues aux personnes âgées ou isolées, à notre démarche "Bien vieillir au Havre" qui a été unanimement saluée, etc. Comme on le voit, cette politique n'a pas seulement pour fonction d'être préventive, ou "réparatrice". C'est une politique qui vise à la cohésion sociale. Ma priorité est de poursuivre dans cet esprit en continuant à innover, en fédérant les initiatives et les efforts des acteurs concernés et en décloisonnant les politiques publiques".**

réforme pourrait apparaître alors comme le cheval de Troie permettant la redéfinition du rôle de l'école dans la société.

## IV

### RELEVER LE DÉFI D'UNE ÉCOLE RÉNOVÉE

L'école est devenue essentiellement un lieu de transmission de connaissances avec des enseignants qui exercent pleinement leur métier, mais en délaissant leur mission éducative. On s'est ainsi progressivement éloigné de sa conception initiale qui en faisait un espace apte à développer le libre arbitre, à valoriser la solidarité, à promouvoir la collaboration de tous pour faire de l'école un modèle de partage.

Or, l'école ne se repositionnera dans sa vocation éducative que par l'ouverture sur son environnement et en direction de toutes les institutions et forces vives de son territoire. Pourtant, on continue par exemple à penser la réforme des rythmes scolaires dans les limites étroites de

l'Éducation nationale, car l'école appréhende toujours avec crainte la moindre tentative d'ouverture de ses portes à d'autres projets éducatifs, à d'autres professionnels, aux bénévoles. Alors quelle constitue l'espace d'observation privilégié des enfants où l'on peut repérer les enfants en difficulté, où l'on peut informer les parents, sans les stigmatiser, de tout ce qui est mis en œuvre localement pour les aider, l'école ne pourrait-elle devenir le lieu d'épanouissement des réseaux de soutien à la parentalité ? Serait-ce déraisonnable de souhaiter quelle puisse devenir un véritable laboratoire de l'engagement en en faisant le lieu le plus emblématique du vivre-ensemble avec la multiplication d'activités intergénérationnelles ?

C'est bien le maire qui pourrait briser les défenses de cette citadelle en aidant les établissements à souvrir au monde associatif, aux bénévoles, mais aussi aux retraités désireux de transmettre. Une dynamique qui pourrait en outre s'élargir aux travailleurs sociaux dans leur rôle de soutien aux familles déstabi-

lisées et favoriserait de leur côté, aussi, un changement de regards et de postures.

## **V** RENDRE L'ACTION SOCIALE PLUS EMPATHIQUE

L'aggravation des situations auxquelles ils sont confrontés, les risques croissants d'engagement de leur responsabilité, le renforcement des règles encadrant leurs interventions ont conduit les services à vocation sociale à spécialiser leurs démarches. Ce mouvement était nécessaire mais il a parfois pris un peu trop le pas sur les réflexes humains. Soumis à des exigences administratives ou fonctionnelles trop lourdes, ces services ont le sentiment de devoir faire entrer leurs publics dans les dispositifs créés et de ne pas pouvoir adapter les actions à leurs attentes qualitatives. Une plus grande souplesse est donc souhaitable et, dans les limites que leur impose la législation en vigueur, il revient aux communes de l'organiser urgemment. Car comment défendre le souci d'humaniser tous les services si les services en charge des plus fragiles ne donnent pas l'exemple ? Dans cet esprit, on peut par exemple favoriser des échanges entre les équipements sociaux et le quartier dans lequel ils se situent, pour permettre la création de nouvelles relations de voisinage entre leurs pensionnaires et les riverains. On peut également ouvrir, malgré le destructeur principe de précaution, les lieux de restauration collective à des publics différents de ceux pour lesquels ils ont été organisés. De façon plus générale, il faut chercher à concevoir les prestations à partir des besoins qu'elles tendent à satis-

## De nouveaux chantiers

**Parmi les principaux chantiers qui attendent les nouveaux maires élus suite aux municipales de 2014, quatre en particulier méritent une attention particulière :**

### ■ RÉDUCTION DES DÉPENSES

**Dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, c'est une baisse des dotations budgétaires de 1,5 milliard d'euros qui a été annoncée pour cette année et d'autant l'année prochaine. Les équipes municipales vont donc devoir se serrer la ceinture et surtout faire des choix.**

### ■ RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

**Si 4 000 communes environ ont choisi de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, 20 000 autres devront leur emboîter le pas à compter de la rentrée 2014.**

### ■ MISE EN PLACE DES MÉTROPOLIS

**Première conséquence du début de l'acte III de la décentralisation, la naissance des métropoles fera la part belle aux villes les plus importantes. Une naissance qui pourrait bien venir modifier la donne territoriale s'agissant de certaines compétences exercées par les départements en matière sociale.**

### ■ RÉFORME DE L'URBANISME

**Avec le transfert automatique de la compétence urbanisme à l'échelon intercommunal (sauf opposition des communes membres), la loi sur l'urbanisme renoué bouleverse les équilibres des pouvoirs locaux. Au nom de la rationalisation, les maires se voient surtout dépouillés d'une de leurs principales prérogatives en matière de gestion locale.**

faire plutôt qu'en fonction des populations visées. De telles démarches contribueraient à réduire le caractère stigmatisant que conserve encore trop souvent l'action sociale. À ce propos, il est

urgent de se défaire de la fausse bonne idée des comités d'usagers comme ceux instaurés à Bordeaux ou à Angers. Cela ne peut qu'aboutir à renforcer l'enfermement des intéressés dans l'action sociale alors que le but est d'en sortir. En revanche, consulter, se concerter avec les usagers est une nécessité pour mettre fin à leur défiance.

## **VI** METTRE LE CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

C'est d'autant plus nécessaire que l'action sociale doit aujourd'hui faire place au développement social<sup>(2)</sup>. Si la plupart des communes importantes peuvent mettre à leur actif des réalisations de développement social, rares sont celles qui en ont fait un objectif prioritaire. Il est vrai que le passage d'une action sociale de "réparation" à une action sociale de prévention obéit à une véritable alchimie qui, partant du diagnostic social, aboutit à l'animation d'un quartier et d'une ville à travers une multitude d'étapes pleines d'incertitudes. Doit-on pour autant renoncer à s'y consacrer ? Certainement pas, d'autant qu'à l'occasion de leur nouveau mandat de nombreux élus auront à cœur de réussir un repositionnement de l'action sociale que l'évolution du contexte social et institutionnel rend indispensable. Les rares villes à avoir établi un diagnostic social approfondi savent que le risque de précarisation pèse sur l'ensemble de la cité à travers la déstabilisation de l'emploi mais aussi l'ébranlement des solidarités naturelles. Parallèlement, le rôle des services sociaux communaux est remis en question par l'évolution des dispositifs comme le RSA et la pré-

gnance plus forte des actions des départements et des acteurs de la politique de la ville. L'action sociale communale doit donc poursuivre son adaptation à la nouvelle question sociale, mais aussi au défi de "la concurrence stratégique" avec les autres catégories de collectivités publiques. Dans ce cadre, l'intervention sociale municipale doit s'adapter en passant de plus en plus d'un rôle gestionnaire à un rôle stratégique. Comme la loi leur en fait obligation, les centres communaux d'action sociale (CCAS) doivent donc s'emparer de leur responsabilité d'expertise collective – l'analyse des besoins sociaux – pour jouer plus efficacement un rôle d'animateur du repositionnement de toute l'action municipale sur le développement social. C'est en s'appuyant sur de bons diagnostics de la précarité des liens et des repères que les maires pourront sensibiliser l'ensemble de leurs services aux enjeux de la reconstruction du lien social. Les habitants auxquels ils apportent leur soutien ont, en effet, besoin de réponses spécifiques mais aussi, et surtout, d'un environnement humain qui les protège.

## VII ASSOCIER LES HABITANTS

Cet enjeu d'une harmonie sociale nécessite de faire réaliser à chacun qu'il est partie d'un ensemble et que, comme chaque organe du corps humain, la défaillance de l'un n'est pas sans conséquences sur les autres. Le souci de développer la participation des habitants peut considérablement contribuer à l'amélioration du vivre-ensemble si ses modalités d'élaboration sont bien pensées. Car il ne s'agit pas seulement de mettre en place des formules



© DR

**ÉTIENNE HÉBERT**  
maire du Val-de-la-Haye  
(Seine-Maritime, 720 habitants)

**"Durant ce nouveau mandat, nous comptons travailler avec toute notre équipe au maintien du lien social entre tous les habitants au travers d'actions culturelles, sportives et de loisirs, organisées par la commune ou par les associations. L'axe intergénérationnel en particulier me semble fondamental pour la transmission du savoir vivre ensemble, du savoir échanger, du savoir s'enrichir de l'autre, du savoir donner, du savoir aimer. L'échelle d'une petite commune devrait servir de référence en ce domaine".**

comme les États généraux de la population, les réunions ou comités de quartiers, le conseil économique et social municipal. Les formules sont utiles pour permettre l'échange entre les élus et l'ensemble des citoyens, mais à un moment où notre démocratie souffre d'une réelle crise de confiance, elles ne peuvent contribuer au renouveau de la politique qu'à condition de contrebalancer le poids de la seule démocratie électorale. Cela n'est possible qu'au prix d'une forte volonté de dialogue, d'une profonde capacité d'écoute, d'assauts de pédagogie, mais aussi, in fine,

d'une capacité d'accepter de repenser les projets soumis à débat. "Il me semble surtout important de défendre l'idée selon laquelle le pouvoir est un moyen et non un but", souligne à ce sujet Étienne Hébert, maire du Val-de-la-Haye. Une conception des mandats locaux qui pose avant tout la question de la méthode. "Je ne crois pas qu'un pouvoir local puisse encore, de façon isolée, prendre telle ou telle initiative; il y a une exigence de participation des citoyens qui est légitime et qui est souvent, en outre, une garantie supplémentaire d'efficacité et de résultats", considère également Édouard Philippe, maire du Havre, député de la Seine-Maritime. Sur le terrain, certains élus l'ont bien compris, comme à Mareau-aux-Prés, où le maire, Bertrand Hauchecorne, considère que "plus que jamais, la démocratie participative doit être notre guide pour la conception future de nos communes". Sa commune s'apprête ainsi à mettre en place un "Conseil de développement municipal" doté de larges responsabilités et qui comprendra des "acteurs" représentatifs de la diversité de la commune par leur profession,

## Vous avez dit parité ?

**Mise en place par la loi du 6 juin 2000, avant d'être renforcée en 2007, la parité trouve peu à peu ses marques au sein des fonctions électives locales. Jusqu'à présent, les femmes représentaient un peu moins de 35 % des élus dans les conseils municipaux. Une proportion qui s'élève sans surprise à près de 49 % dans les communes soumises à l'obligation paritaire. Avec l'abaissement du seuil d'obligation de 3 500 à 1 000 habitants, ce sont quelque 20 000 femmes de plus qui ont fait leur entrée dans les conseils municipaux des petites villes.**



leur engagement associatif et leurs compétences. S'y côtoieront également des jeunes de moins de 25 ans et des représentants des personnes âgées.

## VIII DÉCLOISONNER LES SERVICES

Cette impulsion politique vers la démocratie participative doit être en mesure de trouver des relais efficaces au sein des services municipaux dans leurs modalités quotidiennes de fonctionnement. Aussi importe-t-il en tout premier lieu que ceux d'entre eux qui sont plus particulièrement en charge des relations avec la population, et tout particulièrement la plus fragile, soient parfaitement intégrés dans la "machine municipale". Dès lors, et malgré les contraintes juridiques existantes, il est essentiel que le CCAS participe pleinement à la stratégie globale. C'est à cette fin que de nombreuses communes ont procédé à la municipalisation du personnel du CCAS ou à tout le moins rattaché le directeur du CCAS à la hiérarchie des services communaux. Mais que le personnel soit municipalisé ou non, le directeur du CCAS doit avoir une place pleine et entière au sein de l'équipe de direction des services municipaux. Car qu'il ait compétence sur l'ensemble du champ social ou que ses missions soient réduites aux spécifications légales ou à quelques publics privilégiés (petite enfance, personnes âgées), il lui revient d'agir en cohérence avec le projet global de développement local et social de la ville dont la responsabilité relève au plan administratif du directeur général des services dans les grandes villes et du secrétaire général dans les petites. C'est à ces derniers qu'il incombe d'as-



En Alsace, lors des journées citoyennes, les enfants eux aussi contribuent à l'embellissement de leur commune.

sumer un rôle d'impulsion et de vigie, afin que les autres services municipaux n'aient de cesse de prendre en compte au quotidien les aspects sociaux de leur mission. Or, toutes les enquêtes de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) le montrent : le décloisonnement du CCAS et des autres services communaux reste encore très perfectible, notamment dans les grandes villes. Si avec les services du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse et avec la mission locale les rapports sont majoritairement bons, avec la culture, l'emploi, l'urbanisme et la caisse des écoles, ils demeurent encore en réalité majoritairement moyens, voire inexistantes.

## IX GARANTIR LA COHÉRENCE POLITIQUE ET REVALORISER LA FONCTION PUBLIQUE

Veiller à la cohérence des services est indispensable mais à condition qu'elle accompagne celle des acteurs politiques unis dans une vision convergente de leur rôle

sur le lien social. Or, le souci de faire du lien social un axe fédérateur se vérifie rarement dans les communes. Même l'action sociale et éducative est rarement regroupée au sein d'une seule délégation mais confiée à plusieurs adjoints au regard de publics définis (personnes âgées, jeunes en difficulté, petite enfance) ou par fonction (sociale, scolaire, accueil de la petite enfance, etc.). Alors que l'on prône la participation de toutes les politiques publiques, au-delà du social, à la reconstruction du lien social, cet émiettement est regrettable car il ne facilite pas la mise en œuvre d'une politique globale. C'est particulièrement frappant dans les rapports entre les délégations d'action sociale et de politique de la ville.

L'architecture idéale pour l'épanouissement du développement social militerait plutôt pour un adjoint au maire disposant d'une délégation précisant cette fonction de coordination en faveur de la revitalisation du lien social. Cet adjoint disposerait alors d'un pouvoir d'interpellation en direction de tous les élus, ce qui nécessite que sa délégation soit parmi les

premières (la première étant souvent réservée à une autre composante de la majorité) et qu'il fonctionne dans un rapport de concertation soutenue avec le premier magistrat de la commune. Certaines municipalités s'y sont déjà engagées en consacrant le "vivre-ensemble" dans le cadre d'une délégation confiée à ce titre à un adjoint de premier plan.

X

## CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LES AUTRES

L'approche globale et territorialisée des problèmes sociaux ne saurait être la seule affaire de la commune. D'ailleurs, l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles insiste bien sur le fait que le CCAS, et donc la commune, est chargé d'animer "une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées". Et rien n'est plus utile que déla-

borer en commun le diagnostic social d'un quartier ou d'une commune. C'est à cette condition par exemple qu'un partenariat d'objectifs pourra se développer entre communes, départements et État autour du travail social qui relève d'une multitude d'employeurs. Pour répondre à la nécessaire globalisation de traitement de la demande sociale, seule la définition concertée des missions peut y parvenir. Les départements étant aujourd'hui enclins à renforcer leur partenariat avec les communes, il revient au maire de savoir s'engager dans cette brèche. S'agissant de la réussite du partenariat avec le monde associatif, le CCAS joue un rôle-clé lorsque le maire sait tirer le meilleur profit du lieu d'échange et de concertation qu'il est, par nature. Interface entre la mairie et le milieu associatif, le CCAS offre en effet aux élus une opportunité remarquable de faire passer leurs messages aux associations familiales, aux associations de personnes handicapées et de retraitées qui y délèguent

## Un basculement politique historique

**Bien que la plupart des élus locaux ne soient pas "politiquement encartés", la réalité diffère cependant sensiblement dans les villes. C'est en particulier dans les communes de plus de 10 000 habitants que le basculement apparaît le plus notable depuis mars dernier. Passant de 509 à moins de 350, les maires de gauche ont ainsi permis à la droite de reprendre sa place de premier pouvoir local. Parmi les villes symboliques, Toulouse, Saint-Étienne, Angers, Reims, Caen, Tour, Limoges ou encore Argenteuil. Un basculement qui devrait également se retrouver à l'échelon intercommunal par effet de ricochet.**

des représentants. Sans doute cet atout serait-il renforcé si la représentation associative au CCAS était ouverte aux associations chargées de la prévention de la délinquance.

À ces conditions, le CCAS peut constituer pour le maire un outil privilégié de sa politique de renforcement du lien social, surtout si par un échange constant, il obtient des associations concernées la désignation de représentants qui puissent devenir de véritables relais au plan local.

XI

## NE PAS DÉVALO-RISER LE RÔLE DU SOCIAL

"Cette volonté de renforcer le vivre-ensemble ne pourra s'inscrire dans les faits que si tous les professionnels de la commune se sentent portés par une ambition collective, partagée et éthique : réussir le dialogue des âges et des cultures, en d'autres termes la cohésion sociale". Ce témoignage de Jean-Marie Schléret, ancien



© Le JAS

**BRIGITTE MARTY**  
maire adjointe  
d'Andrézieux-Bouthéon  
(Loire, 9700 habitants)

**"Malgré la volonté d'innovation locale que nous souhaitons impulser, nous sommes inquiets de voir que l'on est de plus en plus encadrés par tout un tas de normes. À chaque fois que l'on veut monter un projet, on est obligé de passer par les fameux appels à projets que l'on reçoit constamment désormais, auxquels il faut bien souvent répondre dans des délais très courts et qui nous font passer sous des fourches caudines qui ne correspondent pas toujours à la réalité du territoire. Par ailleurs, je suis très inquiète par les accords transatlantiques de libre-échange qui seraient en train de se traiter avec l'Union européenne dans le dos des citoyens et qui nous obligeront au local à passer par des appels d'offres. Par exemple, nous avons créé il y a cinq ans un jardin biologique qui fournit les 600 repas confectionnés par notre restauration municipale. Avec ces accords, je crains que nous soyons obligés de laisser la gestion de ce type de services à des grands groupes."**



adjoint au maire de Nancy, illustre bien les enjeux autour de la mobilisation des personnels, et tout particulièrement ceux en charge du social. Des agents qui ont besoin d'être mieux reconnus, davantage associés, et incontestablement soutenus pour continuer à donner le meilleur d'eux-mêmes. Force est de reconnaître que l'action sociale a longtemps été l'un des secteurs d'intervention publique les plus "ingrats" pour ses personnels. Leur dévouement, leur implication étaient trop souvent peu valorisés par une communication municipale pour le moins frileuse dès qu'il s'agit du social.

C'est pourquoi pour parvenir à la pleine adhésion de tous les élus, sur la valorisation et l'affichage de l'action sociale, il est indispensable d'en montrer les nouveaux contours qui concernent la société tout entière. Et pour que le message passe mieux, rien de tel que de partir de faits concrets. En partant par exemple des problèmes du vieillissement, de la solitude ou de la précarité, il est aujourd'hui possible d'ouvrir un débat mobilisateur.

## **XII** SAVOIR CONJUGUER FRATERNITÉ ET SÉCURITÉ

Le vaste panorama des travaux des nouveaux maires serait bien évidemment incomplet si on omettait de mentionner leur légitime préoccupation sur l'insécurité ressentie tout particulièrement dans les zones urbaines. Mais en ciblant spécifiquement certains quartiers, les politiques publiques ont accentué leur stigmatisation, consacrée d'ailleurs par l'utilisation d'un vocabulaire délétère comme



À Saint-Jean-de-Maurienne, le décloisonnement des politiques publiques se travaille au quotidien. Ici, une partie du conseil municipal en 2009 quand la commune préparait l'organisation des premiers Ateliers nationaux du vivre ensemble et de la fraternité.

celui de "zone urbaine sensible". Au point que la notion de "quartier" revêt aujourd'hui une connotation péjorative, alors que l'objectif aurait dû viser à intégrer pleinement le quartier dans la ville, dans la réalité mais aussi dans la perception qu'en ont les habitants. L'erreur actuelle consiste aussi à se satisfaire d'interventions ciblées réparatrices, et donc stigmatisantes, au détriment d'une vision ambitieuse et courageuse. Si l'on veut éviter le chaos qui caractérise déjà certains territoires, seule la mobilisation de toute la nation, à commencer par les élus de proximité que sont les maires, s'avère indispensable pour que l'opinion cesse d'appréhender la diversité comme un handicap, alors qu'elle pourrait être un atout déterminant dans un monde de plus en plus métissé. Une étape indispensable pour rapprocher les concepts de sécurité et de fraternité qui, loin d'être antagonistes, sont irrévér-

siblement indissociables. Peut-on en effet croire qu'il puisse y avoir durablement de la fraternité sans sécurité, et, inversement, de la sécurité sans fraternité? Aux maires d'en faire la démonstration et de défendre ainsi leur contribution décisive à la vitalité du pacte républicain. ■

(1) Voir *La Lettre de l'Odas* de mai 2013 – "Les villes et le vivre-ensemble. Enquête sur les priorités politiques et stratégiques des villes de plus de 30 000 habitants. Disponible sur [www.odas.net](http://www.odas.net)

(2) *Le développement social peut être défini comme une nouvelle conception de l'action publique visant à irriguer l'ensemble des politiques locales (décentralisées et déconcentrées) d'une aspiration volontariste à la reconstruction des liens sociaux, mais aussi comme une nouvelle pratique d'intervention sociale favorisant l'implication de tous les acteurs locaux dans le développement d'initiatives (culturelles, éducatives, festives, sportives...) aptes à renforcer la solidarité de droit par une solidarité d'implication, à transformer la citoyenneté passive en une citoyenneté active.*